

Adresse de la commune de Boën, qui demande la suspension d'un décret rétablissant l'administration du district à Montbrison, lors de la séance du 27 prairial an II (15 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Boën, qui demande la suspension d'un décret rétablissant l'administration du district à Montbrison, lors de la séance du 27 prairial an II (15 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 634-635;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14775_t1_0634_0000_16

Fichier pdf généré le 30/03/2022

l'ordre du jour, comme la vertu l'est parmi nous. Remplissez, sainte Montagne, remplissez, dignes représentants vos sublimes destinées. Le fer des assassins vous menace sans doute encore : mais votre vertu vous servira d'égide, et nous périrons plutôt tous ensemble que de jamais rentrer sous le joug odieux des rois ».

MARESCHAL, MARJOT, FROLLEAU (*agent. nat.*).

g

[*La Sté popul. de Pontivy à la Conv.*; 8 prair. II] (1).

« Citoyens Representans,

Des hommes profondément pervers, avilis par l'or des tyrans qui les soudoyaient avaient tenté d'anéantir la morale pour ressusciter le Despotisme : Votre œil vigilant a sondé leur hideuse conscience, et ils ont payé de leurs têtes la peine due à leurs forfaits.

Vous avez brisé la chaîne de corruption avec laquelle ils voulaient cerner la République pour en abattre les fondemens. Oui, le peuple français qui sait qu'une Providence particulière préside au maintien de ses droits; et que les martyrs de la liberté publique ne peuvent être qu'heureux, leve des mains reconnaissantes vers l'Être Suprême et sanctionne vos principes, qui sont les siens.

Sublime Convention, marche d'un pas ferme vers tes hautes destinées : et que pourrais-tu craindre ? ... à ta voix la foudre lancée par vingt cinq millions de bras, dissipera tous les nuages, applanira tous les obstacles.

Tu as écrasé les serpens dont on a environné le berceau de la République, consomme tes travaux; abats d'un seul coup, toutes les têtes de l'hydre royaliste. Alors l'univers régénéré sera ton Panthéon; et les cœurs de nos descendants seront des colonnes toujours vivantes où seront gravées la mémoire de tes glorieux travaux, et la reconnaissance due à tes bienfaits ».

SACHS (*secrét.*), ESNEVAL, BONIFAS, CHEVANNES (*secrét.*), [et 1 signature illisible (*présid.*)].

36

Différens pétitionnaires sont admis à la barre.

Fontenay, volontaire du bataillon de la Réunion, blessé à l'affaire du Mans, sollicite la prompte liquidation de la pension accordée aux défenseurs de la patrie.

La Convention nationale renvoie cette pétition à son comité de liquidation (2).

37

Les ouvriers et entrepreneurs de construction chez les émigrés ou condamnés, exposent la gêne où ils se trouvent par le retard du paiement des sommes qui leur sont dues, et

(1) C 306, pl. 1165, p. 1.
(2) P.V., XXXIX, 307.

demandent qu'une nouvelle loi vienne à leur secours (1).

Des citoyens fournisseurs de bois de construction pour les personnes condamnées pour crime de contre-révolution, représentent qu'il leur est dû plusieurs sommes pour les travaux qu'ils ont entrepris. Ils demandent à être payés sur les biens de ces mêmes condamnés, de ce qui leur est dû et de l'intérêt de ces sommes, à la présentation de leurs mémoires et des lettres des condamnés.

Bassal fait observer que cette pétition est d'une extrême importance, à cause du grand nombre de citoyens qui se trouvent dans le même cas que les pétitionnaires. Il demande le renvoi à la commission des six, et en ajoutant que le rapporteur de cette même commission est prêt, il demande que le rapport soit fait demain. — *Adopté* (2).

Renvoi à la commission des émigrés.

38

Le citoyen Deltuso, instituteur, présente à la Convention nationale de jeunes citoyennes qui apprennent, sous ses yeux, l'art typographique; il demande qu'il soit assigné une ou plusieurs maisons nationales pour l'établissement de son école, et qu'une partie d'impression soit assignée à cette imprimerie, telle que le bulletin de la Convention, en petit format, sollicité par plusieurs autorités constituées, ou la traduction des décrets, quand la commission des traductions sera organisée (3).

BARAILLON: Je demande le renvoi aux comités réunis de salut public et d'instruction publique. Cet objet est de la plus haute importance. On vous propose de former les femmes à un travail auquel elles sont très propres, et de rendre à l'agriculture une grande partie des hommes qui viennent des campagnes pour le faire (4).

Renvoi aux comités d'instruction publique et de salut public.

39

Des députés de la commune de Boën (5) sollicitent la suspension de l'exécution du décret du 11 prairial, qui a rétabli l'administration du district à Montbrison.

Renvoi au comité de salut public (6).

(1) P.V., XXXIX, 307. *J. Fr.*, n° 629.

(2) *J. Sablier*, n° 1387.

(3) P.V., XXXIX, 307. *J. Lois*, n° 625; *Débats*, n° 633, p. 409; *J. Mont.*, n° 408; *Rép.*, n° 178; *C. Univ.*, 28 prair.; *M.U.*, XL, 423; *J. Sablier*, n° 1381; *J. Fr.*, n° 629 et 631; *Ann. patr.*, n° DXXXI; *Audit. nat.*, n° 630.

(4) *Mon.*, XX, 743.

(5) Loire.

(6) P.V., XXXIX, 308. *J. Sablier*, n° 1381; *J. Fr.*, n° 629.

[Boën, s.d.] (1).

« La Commune de Boën, et la société populaire de ce Canton, nous envoie vers vous, citoyens représentants, pour déposer dans votre sein le tribut de sa reconnaissance pour vos immortels travaux, et vous apporter en son nom l'adhésion la plus sincère et la plus constante à tous vos décrets régénérateurs.

Toujours ferme et inébranlables, comme le rocher sur la montagne, dans les principes et dans la pratique de la liberté et de l'égalité, cette commune applaudit dans le tems avec enthousiasme au décret qui délivra à jamais le peuple français de la race des tyrans.

Elle applaudit aux mesures révolutionnaires que vous avez prises dans tous les tems, pour faire arriver heureusement au port le vaisseau de la patrie si longtemps battu par la tempête.

Elle à applaudit enfin au décret à jamais mémorable du 18 floréal qui déclara que le peuple français reconnoît l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, décret qui en élevant l'homme à sa hauteur et à sa dignité, attère les partisans de la tyrannie et du despotisme à qui il ne restoit d'autres ressources que de jeter le peuple dans les horreurs de l'athéisme et l'abaisser au rang des brutes.

Courage donc, braves montagnards, vous disent la commune et la société populaire de Boën, par votre organe, achevés l'édifice que vous avez commencé pour le bonheur des français de tous les peuples de l'univers entier, continué de marcher d'un pas ferme et sur la carrière pénible de notre régénération, restez inébranlable au poste où la patrie vous a placé, ne descendez de la montagne sainte où vous avez sauvé la France, que lorsque vous aurez lancé de son sommet le dernier coup de foudre sur les ennemis de notre liberté.

La commune de Boën fierre d'être compté au nombre de celles qui ont bien mérité de la patrie, ne cessera jamais de s'en montrer digne.

Elle fut la première qui s'opposa à l'exécution des arrêtés liberticides du département de Rhone et Loire, elle vous envoya à la fin de juin dernier une députation prise dans son sein pour vous dénoncer les commencements de la révolte des Lyonnais et des Montbrisonnais, elle se leva en masse de son propre mouvement contre l'infâme Montbrison pour en chasser les Muscadins que cette ville rebelle avoit appelé dans son sein, elle forma seule une digue invincible contre leurs projets destructeurs et empêcha qu'il ne portassent l'étendard de la rébellion dans le département voisin.

A la nouvelle des brigandages que commettoient ces scélérats vous envoyâtes, citoyens représentants, des commissaires pris dans votre sein, à leurs arrivée ces brigands de Montbrison trop lâches pour soutenir l'aspect des Républicains, évacuèrent leur commune pour se réunir à leurs dignes frères les Lyonnais; la commune de Boën ne fut pas celle qui eut la moindre part à cette victoire; aussi en récompense de son patriotisme, les représentants du peuple y placèrent l'administration du district qui avoit été jusque là à Montbrison.

Néanmoins et au mépris du décret par lequel vous approuviez toutes les mesures prises par les représentants du peuple en mission, et celui portant que toutes villes qui se seroient mises en état de rébellion seroient privées de tout établissement public; les montbrisonnais encore tout fumant du sang des patriotes qu'ils ont répandu et fait répandre ont osé solliciter le retour de l'administration dans leurs murs sacrilège, ces intrigants s'étant repandus dans les campagnes pour mandier et surprendre des signatures et l'adhésion de quelques communes encore fanatisées n'ont pas craint de vous présenter cette extorsion comme le vœu des administrés.

Un décret favorable à leurs ambitions, fut rendu le 15 prairial, nous n'en demandons pas le rapport, nous demandons seulement, citoyens représentants, que vous en suspendiez l'exécution et que vous renvoyez notre pétition au comité de salut public en le chargeant de prendre des renseignements sur la vérité des faits que nous vous énonçons.

Alors les projets des méchants seront anéantis. Les contrerévolutionnaires perdront toutes espérances et nous crieront éternellement :

Vive la Montagne, vive la Convention, vive la République.

Les députés de la commune de Boën ».

JACQUEMONT [et une signature illisible.]

40

Les pères et mères des volontaires du contingent de 300,000 hommes, fourni par la commune de Paulincourt, département de l'Aisne, réclament l'autorité de la Convention nationale pour faire exécuter un acte souscrit par les citoyens de cette commune, le 22 mars 1793 (vieux style), en faveur des familles de ces volontaires.

Renvoi aux comités de salut public et des secours (1).

41

Le conseil-général de la commune de Charité-sur-Loire, département de la Nièvre, expose que les dépenses excessives occasionnées par le fréquent passage de troupes, réparties en charges locales, pèsent d'une manière trop sensible sur les citoyens de cette commune, et prie la Convention nationale de venir au secours de cette commune.

Renvoi au comité des finances (2).

42

Un secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 15 prairial; la rédaction est adoptée (3).

(1) P.V., XXXIX, 308.

(2) P.V., XXXIX, 308.

(3) P.V., XXXIX, 308.